



1

Accéder au tableau de bord des téléconsultations

Se connecter à ORTIF via <http://acces.ortif.fr> puis cliquer sur « Téléconsultation » dans le menu.



2

Planifier une téléconsultation

- Informations de prise de RDV à remplir : Nom, Prénom, Adresse mail, Numéro de tél. du patient
- Identifiant de connexion patient envoyé par mail

3

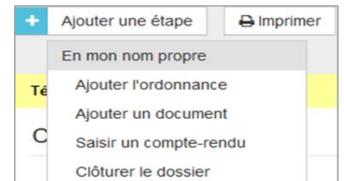
Lancer la téléconsultation

- Accès patient depuis son espace patient de téléconsultation (accès possible 20min avant l'heure du RDV)
- Accès médecin aux documents déposés par le patient avant le RDV, en cliquant sur l'icône

4

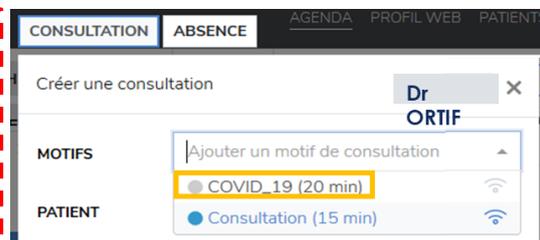
Après la téléconsultation

- Cliquer sur 'Historique' pour afficher le dossier de téléconsultation patient
- Ajouter un compte rendu, une ordonnance ou un autre document



!/ \ Lors de la réservation d'un créneau, le motif de téléconsultation « COVID_19 » doit être utilisé **UNIQUEMENT pour suivre un patient présentant (ou suspecté de présenter) des symptômes liés au Coronavirus.**

Les patients inscrits à une TLC directe patient pour un autre motif que le suivi de leurs symptômes coronavirus doivent utiliser le motif « Consultation ».



5

TELECONSULTATION VUE PATIENT

Le patient a la possibilité d'accéder à son espace patient de téléconsultation jusqu'à 30 jours après la téléconsultation. Il peut :

1. Consulter les informations du rendez-vous
2. Consulter les documents de sa téléconsultation (déposés par lui ou le médecin)
3. Tester son matériel avant la téléconsultation

